

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

N° AC121

AMENDEMENT

présenté par

Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Breton, Mme Duby-Muller, M. Duparay et M. Liégeois

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
